

20 juin 2022

Bulletin d'information sécheresse

Situation au 20/06/21

DPT 83 : Stade d'alerte renforcée sur la zone Artuby/Jabron
[projet d'arrêté préfectoral]

DPT 06 : Stade d'alerte sur la zone Artuby amont / La Lane
[Activé]

Mesures de gestion collectives de l'irrigation agricole
sur le bassin Artuby

> Niveau des cours d'eau

STATION : L'Artuby à LA BASTIDE [Pont des Passadoires]

Débit journalier au 17/06 : **160 L/s**

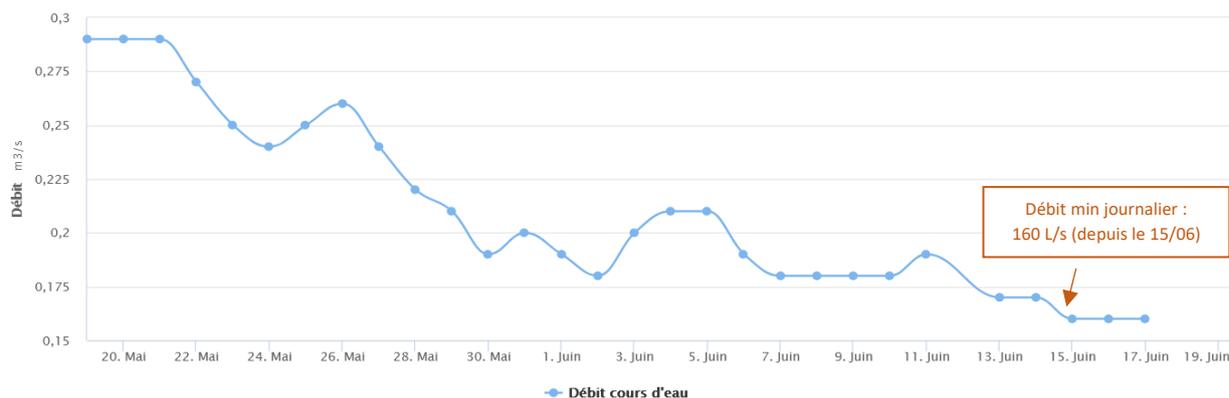
> **niveau très bas** (depuis 17 jours)

Débit moyen journalier (du 18/05 au 17/06) : **213 L/s**



Débit cours d'eau – Limnimètre L'Artuby à la Bastide [Taulane]

Du 19 mai au 19 juin 2022



Débits de l'Artuby à La Bastide du 19 mai au 17 juin 2022 (Source : Info-Sécheresse)

Débits de références actuels pour la mise en œuvre des mesures de gestion sur le bassin Artuby :

Seuil sécheresse	ARTUBY à La Bastide (en L/s)
Alerte	200
Alerte renforcée	170
Crise	110

=> Seuil franchi le 30/05 (5 jours consécutifs)

=> Seuil franchi le 13/06 (5 jours consécutifs)

Source : Plan d'action sécheresse 2019 / banque HYDRO

Nota : Ces valeurs seuils servent également au déclenchement du tour d'eau de l'ASL Artuby conformément à l'arrêté d'Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvements de l'OUGC du 16/09/20.

Echelle limnigraphique : L'Artuby à COMPS-SUR-ARTUBY [Pont de la Souche] :

En juin 2019, une échelle limnimétrique a été installée par le CRIIAM Sud au niveau du Pont de la Souche sous la RD 21. Celle-ci a pour but d'avoir un point de suivi complémentaire à la station des Passadoires en aval des prélèvements agricoles.

Débit relevé au 10/06 :

Entre 76 et 95 L/s

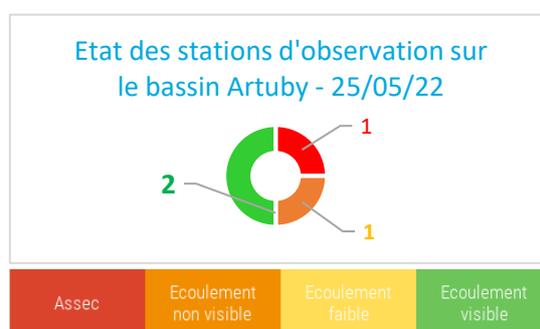
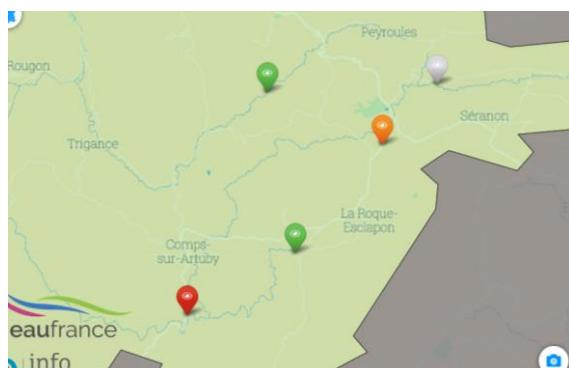
H (cm)	Débit (l/s)
34,0	76
34,5	95
35,0	120
35,5	150
36,0	188
36,5	234
37,0	290



Stations de jaugeages et d'observations

Des jaugeages bi-mensuels sont réalisés depuis 2018 en période de basses eaux par le CRIIAM Sud (*Centre de Ressource et d'Innovation pour l'Irrigation et l'Agrométéorologie*) en collaboration étroite avec la Chambre d'agriculture du Var et Parc Naturel Régional du Verdon. Cette campagne ne sera pas reconduite en 2022 mais la mise à jour d'un nouveau protocole est envisagé en 2023 (+ de 10 points de suivis tous les 3 ans).

Le réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) présente les données sur l'écoulement des ruisseaux pendant la période estivale. Au 25 mai 2022, le Rieu Tord à la Bastide [Plan de Finiel] est en écoulement non visible. Un écoulement visible est constaté sur La Lane à Malamaire (06) et sur La Bruyère à Bargème [La Pinatelle]. Hors périmètre de gestion de l'ASL, l'Artuby à l'aval de Comps [Pont de Guent] est en assec précoce (1^{ère} fois depuis 2012 à cette période).

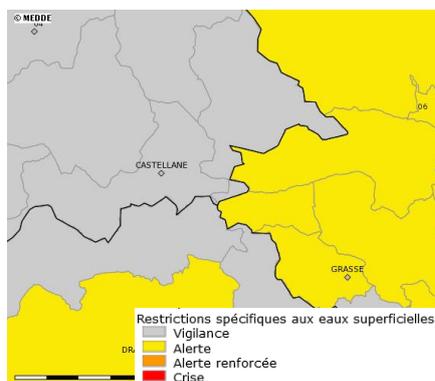


Source : ONDE – Office français de la biodiversité

> Arrêtés sécheresse (rétrospective pour la zone Artuby/Verdon)

Dpts	Bassins versants	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	Communes concernées
04	Département	10/05/21				PEYROULES
06	Artuby		23/05/21			ANDON – CAILLE – SERANON – VALDEROURE
83	Département	1er/04/21				BARGEME - LA BASTIDE – BRENON – CHATEAUVIEUX – COMPS -LA MARTRE -LA ROQUE-ESCLAPON
	Artuby/Jabron			<i>projet</i>		

Liste des arrêtés sécheresses préfectoraux sur le périmètre de l'OUGC l'Artuby (Source : DDT)



Le préfet du Var a placé l'ensemble du Département du Var en vigilance sécheresse par arrêté depuis le 1^{er} avril 2021.

Le niveau de restriction maximum atteint sur l'Artuby correspond au projet de classement de la zone Artuby/Jabron en **alerte renforcée** – consultation du 08 juin 2022 (seules les communes varoises sont concernées).

⇒ Carte des arrêtés sécheresse au 20/06/22 (Source : Propluvia)

Mesures de restriction des usages
agricole en situation d'ALERTE
RENFORCEE

- **Interdiction d'arrosage de 9h à 19h et réduction de 40 % des prélèvements à l'exception des cultures maraîchères et spécialisées**
- **Interdiction de remplissage ou remise à niveau des réserves d'eau hivernales non situées sur un cours d'eau.** *Abstention recommandée de ne pas arroser de 9h à 19h via ces réserves.*
- **Prélèvements des canaux d'irrigation gravitaires limités à 60% du débit capable/autorisé OU Fermeture 10 heures dans la journée ET Maintien d'un débit dérivé dans le cours d'eau**

Gestion collective de l'irrigation sur le bassin Artuby : mesures spécifiques de l'organisme unique (OUGC) Artuby en période de sécheresse

Calendrier d'irrigation de l'ASL Artuby

Les pompages en cours d'eau situés sur le linéaire principal de l'Artuby sont régis par un règlement d'arrosage. *Situation au 20/06/22 :*

=> **Activation du tour d'eau journalier.** *Seuil franchi depuis le 13 juin 2022 (Répartition des prélèvements selon tranches horaires quotidiennes).*

L'objectif à terme est d'intégrer selon les besoins tous les irrigants individuels du bassin inscrits dans la démarche OUGC dans des tours d'eau par sous-secteur.

Cas particulier des réseaux collectifs d'irrigation : *une autre priorité consiste à fédérer sur le bassin les associations syndicales et collectivités concernées par l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement et qui peuvent bénéficier de règlement spécifique en période d'étiage.*

Exemples : *ASL du canal de Taulane, réserve communale de La Foux...*

Le cas échéant, le cadre général d'application des arrêtés sécheresse départementaux présenté ci-dessus s'applique.

Plan annuel de répartition (PAR)

Suite à l'arrêté inter-préfectoral relatif à l'autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC de septembre 2020, un nouveau mode de gestion de la ressource en eau se met progressivement en place durant la période expérimentale de 2021/2022.

Le plan annuel de répartition proposé par l'ASL Artuby aux Préfets du 04, du 06 et du 83 présente ainsi des volumes propres à chaque prise d'eau et irrigants recensés, pendant la période d'irrigation (mai à septembre). Ce plan a été présenté aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en juin 2022 (**arrêté préfectoral en cours**)

En savoir + :

Arrêtés sécheresse – secteur Artuby

- Arrêté préfectoral 83 - alerte renforcée du xx juin 2022 – Artuby Jabron : *en projet*
- Arrêté préfectoral 06 - alerte du 23 mai 2022 – zone Artuby amont : [cliquez-ici](#)
- Arrêté préfectoral 04 – vigilance du 10 mai 2022 – Dpt 04 : [cliquez-ici](#)
- Liste des cultures spécialisées exemptées de restrictions : [cliquez-ici](#)

Autorisation unique pluriannuelle irrigation – OUGC Artuby

- Arrêté inter-préfectoral d'AUP du 16 septembre 2020 : [cliquez-ici](#)
- Rapport d'information au CODERST 83 – 13 juin 2022 : [cliquez-ici](#)

Contacts utiles :

Gilles CAUVIN - Chargé de mission Gestion quantitative de l'eau : 04 94 50 54 83 - 06 14 52 08 06 - gilles.cauvin@var.chambagri.fr

Elus référents : Gilles BLANC - Yves JULLIEN

Bulletin réalisé dans le cadre du programme régional 2022 « gestion quantitative de l'eau » et le Contrat de Rivière Verdon2 mené en partenariat avec la Chambre Régional d'agriculture, le Parc Naturel Régional du Verdon et le CRIIAM Sud et avec le soutien financier de la Région Sud PACA et du CASDAR.

